

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20251106DEC127

Objet: Fourniture de documents et service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron Lot n° 5 : CD

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée ouverte réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à la relance de Fournitures de documents et service d'équipement des livres pour le réseau des médiathèques de Bron lot n° 5 : CD,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 4 novembre 2025,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer l'accord cadre suivant :

- Titulaire : RDM VIDEO SA – 95110 SANNOIS
- Dénomination du marché : Fourniture de documents et Services d'équipements des livres pour le réseau des médiathèques de Bron
- Lot n° 5 "CD"
- Montant minimum : 3 500,00 € H.T. et montant maximum 14 000,00 € H.T.
- Durée : du 15 novembre 2025 au 31 juillet 2027 soit 1 an 8 mois et 16 jours
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



VILLE DE BRON

Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

mardi 04 novembre 2025

Objet de la consultation :

**Fourniture de documents et service d'équipements des livres pour le
réseau des médiathèques de Bron Lot 5 : CD**

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1,
R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13/11/2025

webdelib

ID : 069-216900290-20251112-20251106DEC127-AU

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

☒ retient le classement des offres proposé

1 RDM Vidéo SA

2 COLLECTIVITÉ VIDÉO SERVICES SARL

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

RDM Vidéo SA

Pour : Unanimité Contre :

Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour :

Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :

Evelyne BRUNET



1 ^{er} collège : personnes ayant voix délibératives	
Nom et prénom	Signature
Président	
Evelyne BRUNET	
Titulaires	
Linda TABTE	
Marc DUBIEF	
Raphaël SULTANA	
Jean-Baptiste DOZOLME	
Anne-Laure BADIN	
Suppléants	
Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE	
Marion CARRIER	
Françoise KIRASSIAN	
Jean-Pierre ANGOSTO	
Voix consultatives :	
Comptable public ou son représentant	<u>Excusé</u>
Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	<u>Excusé</u>
Agents de la collectivité ou personnalités désignées	
Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	<u>Excusé</u>
Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Catherine HIEBEL-LEMAÎTRE Responsable Secteur Administratif, Finances et Ressources Humaines	<u>Excusée</u>
Chryseis BOVAGNET Responsable Pôle ressources documentaires et numériques	<u>Excusée</u>
Caroline COTTIER DCRD	

- ☒ Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
☐ Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.